



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 21/10/26

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_01-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 1 ^o octobre 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
24 septembre 2026			
DATE D’AFFICHAGE			
24 septembre 2026			

Etaient présents : 18

Mesdames PEREZ, TARDIEU, ABADIE, BESOMBES, GIRAUD, SAUVAGNAT,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, BONTEMPS, LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 07

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. BONTEMPS
M. RENOUX avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme GAMBET avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme FLAUGERE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. LE BOUEDEC
Mme SAGNIEZ avait donné procuration à M. LOISEAU
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à Mme GIRAUD

Absents : 02

Mme HARBONN
M. CAZES

M. LICTEVOUT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-07-01

**SDEHG – Affaire 6 BW 009 Horloges Bluetooth– Rapporteur : Vincent
GAROUSTE**

Pour l'organisation de certaines manifestations sur l'espace public, la Commune a besoin de pouvoir moduler les horaires de l'éclairage public de façon indépendante de la programmation générale. Actuellement, pour ce faire, il est nécessaire de solliciter le SDEHG et de faire intervenir une entreprise ce qui est très lourd.

Sachant qu'il existe maintenant des dispositifs légers pour réaliser ces interventions, la Commune a sollicité le SDEHG en ce sens. Le SDEHG vient d'adresser à la Commune l'APD



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

21/10/26



ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_01-DE

relatif à l'opération 6 BW 009 Pose de nouvelles horloges astronomiques Bluetooth sur les places René Loubet et François Thuries et au Parc de la Mairie qui comprends :

Coffrets P2 Justaret, P19 La Croisette et P101 Mairie :

- dépose des horloges astronomiques existantes
- Fourniture et pose en lieu et place de 3 nouvelles horloges permettant le choix d'un programme par Bluetooth

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	470 €
Part SDEHG	1 192 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 326 €
Total	2 988 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il sera proposé au Conseil d'approuver l'APS et de s'engager sur la participation de la Commune qui sera couverte par voie d'emprunt en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE l'APS et de s'engager sur la participation de la Commune qui sera couverte par voie d'emprunt en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 1^{er} octobre 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

